

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Décembre 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 9
- votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-neuf décembre à vingt heures,
le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 24 Décembre 2025

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François,
SELIER Babeth, BALEZ Christine, BIDOS Raymond,
LAUMAILLER Christine, LECONTE Fabien, PORTAL
Corinne, SIRET Alain.

Absents ayant donné pouvoir : MUNIER Henri à MAGNE
Jean-François, ARNAL Florence à SIRET Alain,
MALARTRE Josiane à BRUGERON Jean-Noël,
TEISSANDIER Elisabeth à SELIER Babeth.

Absents : BOUARD Elisa, ROZIERE Andy.
MAGNE Jean-François a été élu secrétaire.

Délibération n° 2025-040

Objet : Budget Principal / Décision Modificative n° 3

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire indique au conseil que :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L 1612-9 et
L 1612-10 du Code Général des Collectivités Locales, des modifications
peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de
l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire
de l'exercice en cours, il indique qu'il est apparu nécessaire de procéder à
des ajustements de crédit au niveau de la section investissement au chapitre
041 - Opérations patrimoniales du budget principal 2025 :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil
municipal :

- **approuve** la DM n° 3 au BP 2025 - M 57 de la commune, à savoir :

DÉSIGNATION	
INVESTISSEMENT	Augmentation de crédits
D 21318 - Autres bâtiments publics	42 000,00 €
TOTAL D 041 - Opérations patrimoniales	42 000,00 €
R 238 - Avances commandes immobilisations corporelles	42 000,00 €
TOTAL R 041 - Opérations patrimoniales	42 000,00 €

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2025-031
ayant le même objet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire,
Jean-François MAGNE.

Le Maire,
Jean-Noël BRUGERON.

